

MONS / ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONS

Projets des Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027

L'Administration communale de la Ville de MONS informe la population que, dans le cadre de la Directive (2007/60/CE) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les projets des Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027 ont été mis à jour et sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l'entité.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
27/04/2021	03/05/2021	Service Environnement – Rue du Miroir, 18 à 7000 Mons – Le 03/11/2021 à 12h	Voir ci-dessous

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- par Internet via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-plandegestion-inondation/Form/index.htm>
- à l'Administration Communale, chaque jour ouvrable pendant les heures de service OU un le mardi jusqu'à 20h - **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** – 065/40.55.82, à l'adresse suivante : Service Environnement, rue du Miroir 18 à 7000 MONS.

Vos observations verbales sont recueillies sur rendez-vous au service Environnement, rue du miroir, 18 à 7000 MONS.

**Contact : service Environnement – environnement@ville.mons.be
Tel. : 065/40.55.85**

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites, par voie postale ou électroniques, et obtenir des explications techniques sur les projets auprès du SPW ARNE :

Projets des Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027
Via courriel : pgri.inondations@spw.wallonie.be ou par courrier : Service Public de Wallonie – Secrétariat de la Direction Cours d'Eau non navigables du SPW ARNE Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

La directrice générale,

(s) Cécile BRULARD.



Pour le bourgmestre,
Nicolas MARTIN,
l'échevin délégué,

(s) Maxime POURTOIS,
Echevin de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement.

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier.